



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CP.TEIA/2003/7
10 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES
ACCIDENTS INDUSTRIELS

NOTE D'INFORMATION

**SUR LA CONSULTATION ET LA SESSION DE FORMATION
À L'INTENTION DES POINTS DE CONTACT AUX FINS DE
LA NOTIFICATION DES ACCIDENTS ET DE L'ASSISTANCE
MUTUELLE DÉSIGNÉS DANS LE CADRE DU SYSTÈME
DE NOTIFICATION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS
DE LA CEE-ONU**

(Bratislava (Slovaquie), 10 et 11 novembre 2003)

Note établie par la délégation de la Slovaquie et le secrétariat de la Convention

Introduction

1. Les Parties à la Convention CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels (la Convention sur les accidents industriels), conformément aux articles 10 et 12 de celle-ci, sont notamment tenues de prévoir la mise en place et l'exploitation de systèmes de notification des accidents industriels compatibles et efficaces aux niveaux appropriés pour informer les pays voisins et si possible apporter une assistance mutuelle en cas d'accident industriel. En outre, conformément à l'article 17, les Parties sont tenues de désigner ou d'établir un point de contact aux fins de la notification des accidents industriels et un point de contact aux fins de l'assistance mutuelle. Il est préférable que le point de contact désigné soit le même dans les deux cas.

Les documents CP.TEIA/2003/3 et CP.TEIA/2003/4 portent les cotes MP.WAT/2003/1-CP.TEIA/2003/3 et MP.WAT/2003/2-CP.TEIA/2003/4.

2. Reconnaissant qu'une notification rapide et efficace adressée aux pays susceptibles d'être touchés en cas d'accident industriel est déterminante pour que ceux-ci puissent immédiatement activer des mesures adéquates d'intervention, la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels, à sa première réunion en novembre 2000, a adopté le système CEE-ONU de notification des accidents industriels, tel qu'il figure dans le document CP.TEIA/2000/5, afin que soit notifié à l'échelon national et par l'intermédiaire des points de contact, un accident majeur qui produit ou qui est susceptible de produire des effets transfrontières (décision 2000/1 relative au Système CEE-ONU de notification des accidents industriels, ECE/CP.TEIA/2, annexe II).

3. La Conférence des Parties a aussi recommandé que soient tenues des consultations régulières entre les points de contact, en particulier pour coordonner les essais et l'examen du système CEE-ONU de notification des accidents industriels et s'assurer de son efficacité, ainsi que pour organiser des sessions de formation à l'intention du personnel. Cette activité entre dans le cadre du programme de travail au titre de la Convention (ECE/CP.TEIA/7, annexe II, appendice I).

4. Conformément à cette recommandation, la délégation de la Slovaquie a offert d'organiser la présente consultation et session de formation à l'intention des points de contact à Bratislava (Slovaquie). La Conférence des Parties et son bureau se sont déclarés satisfaits de cette initiative et l'ont soutenue. Cette consultation et session de formation sera une manifestation importante dans le cadre du plan de travail établi au titre de la Convention, car elle réunira les points de contact pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la Convention et l'adoption du système CEE-ONU de notification des accidents industriels.

5. La Conférence des Parties et son bureau recommandent que le personnel des points de contact de toutes les Parties et des autres pays membres de la CEE-ONU prenne activement part à cette manifestation.

6. Le présent document donne des informations pratiques sur la première consultation et session de formation à l'intention des points de contact aux fins de la notification des accidents et de l'assistance mutuelle désignés au titre du système de notification des accidents industriels CEE-ONU.

Objectifs de la consultation et session de formation

7. Les principaux objectifs visés sont de permettre ce qui suit:

a) Examiner l'efficacité du système de notification CEE-ONU en se fondant sur les résultats des essais effectués au cours des dernières années et sur ceux d'un essai additionnel qui sera effectué préalablement à la consultation et session de formation à Bratislava;

b) Mettre en commun l'expérience du fonctionnement des points de contact et de l'organisation des tâches dont ils sont chargés;

c) Débattre des liaisons et de l'harmonisation éventuelle du système de notification CEE-ONU avec d'autres systèmes, en particulier avec les systèmes existants d'alarme des commissions chargées des bassins hydrographiques transfrontières;

- d) Apporter une formation pratique au personnel des points de contact; et
- e) Débattre de l'opportunité d'établir un manuel à l'intention des points de contact.

Dates et lieu

8. La consultation et session de formation se tiendra les 10 et 11 novembre 2003 à Bratislava à l'invitation du Gouvernement slovaque.

9. Les participants seront accueillis dans les locaux du Centre de conférence du Ministère slovaque des affaires étrangères, «SUZA», à l'adresse ci-après:

Drotárska cesta 46
SK-81104 Bratislava
Tél.: + 421 2 59354114
Télécopie: + 421 2 62801843
Courrier électronique: manager@suza.sk

10. La consultation et session de formation sera tenue sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU), dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

Programme de la consultation et session de formation

11. Un programme détaillé sera communiqué aux points de contact et aux autres participants à une date ultérieure, mais suffisamment longtemps avant la réunion à Bratislava.

Langues de travail

12. La consultation et session de formation sera tenue en anglais et en russe.

Participation

13. La consultation et session de formation est ouverte aux experts de tous les pays membres de la CEE-ONU. Le personnel qui travaille aux points de contact est en particulier invité et encouragé à y participer. Les agents des points de contact des pays à économie en transition, et en particulier des Parties à la Convention habilitées à bénéficier d'un soutien financier (voir ECE/CP.TEIA/7, annexe III, décision 2002/3 relative aux priorités, programme de travail et ressources au titre de la Convention pour 2003-2004, appendice II), pourront bénéficier d'un soutien pour leur permettre de participer à la consultation et session de formation. Les demandes d'appui financier doivent être soumises en même temps que le formulaire d'inscription (voir annexe à la présente note d'information) et adressées au secrétariat de la Convention dès que possible, et en tout état de cause **au plus tard le 12 septembre 2003**.

Inscription des participants

14. Tous les participants doivent remplir un formulaire d'inscription (voir annexe) et le retourner à l'adresse ci-après:

M^{me} Dobromila BOBKOVÁ
Slovak Environmental Agency
Department of Education
Tajovského 28
SK-97590 Banská Bystrica
Téléphone/télécopie: +421 48 4132153
Courrier électronique: bobka@sazp.sk

Les experts des pays ci-après: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Turquie et Ukraine sont invités à communiquer leur formulaire d'inscription au **plus tard le 12 septembre 2003** (se reporter au paragraphe 21). La date limite d'inscription des participants des autres pays membres de la CEE-ONU est fixée au **30 septembre 2003**.

15. Parallèlement, une copie du formulaire d'inscription devra être adressée à:

M^{me} Evelina RIOUKHINA
Commission économique pour l'Europe de l'ONU
Division de l'environnement et de l'habitat
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Tél.: +41 22-917-1499
Télécopie: +41 22-907-0107
Courrier électronique: evelina.rioukhina@unece.org

Arrivée des participants, transport et hébergement

16. Les participants arrivant à l'aéroport de Vienne (Autriche) le samedi 8 ou le dimanche 9 novembre 2003 seront conduits à Bratislava par autocar. Le retour à l'aéroport sera aussi assuré le mardi 11 novembre, tard dans la soirée, ainsi que le mercredi 12 novembre.

17. L'hébergement hôtelier sera réservé par les organisateurs pour les participants inscrits.

18. Le coût de la chambre d'hôtel (par nuitée) est de 40 euros.

19. Les participants seront priés de régler l'équivalent de 40 euros par nuitée à la réception, à leur arrivée à Bratislava.

20. Les participants qui souhaiteront prolonger leur séjour à Bratislava au-delà du mercredi 12 novembre devront réserver eux-même leur chambre d'hôtel.

Visas

21. Les participants des pays membres de la CEE-ONU ci-après: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Turquie et Ukraine doivent être titulaires d'un visa pour entrer en Slovaquie. Les visas seront délivrés par les représentations diplomatiques appropriées de la Slovaquie à titre gracieux à condition que les formulaires d'inscription aient été soumis avant la date limite du 12 septembre 2003.

Annex

**UNITED NATIONS
ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE**

**Registration form for the consultation and training session for points of contact
designated within the UNECE Industrial Accident Notification System**

Each participant should complete this form in duplicate and send one copy to each of the addresses below as soon as possible, but **no later than 12 September** ¹:

Mrs. Evelina Rioukhina

Environment and Human Settlements Division

UN Economic Commission for Europe

Palais des Nations, 8-14, avenue de la Paix

Tel: +41 22-917 1499

Fax: +41 22-907 0107

E-mail: evelina.rioukhina@unece.org**Ms. Dobromila Bobková**

Slovak Environmental Agency

Department of Education

Tajovského 28

SK-97590 Banská Bystrica

Tel/fax: +421 48 4132153

E-mail: bobka@sazp.skMr. Ms. Surname: First Name: Country or international organization
which you will represent at the meeting: Your professional address: Tel: Fax: E-mail: If you need a visa please also indicate: Date of birth: Place of birth: Actual nationality: and passport type and number:

Arrival at Vienna Airport on _____ at _____ (time), flight No. _____

Arrival at Bratislava Railroad Station on _____ at _____ (time), train No. _____

Date and time of departure (flight or train No.) _____

Preferred language:

English Russian

I wish to reserve a hotel room at the Conference Centre "SUZA" for _____ nights

Date: _____ Signed: _____

¹ Participants who do not require a visa can register up to 30 September 2003.